

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

## Seize éoliennes d'ici cinq à huit ans sur le territoire

**PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE.** Lors du dernier conseil communautaire, la société Escofi a présenté aux élus son projet de parc éolien sur les communes de Saint-Hilaire-sous-Romilly, Gélannes, Pars-lès-Romilly et Maizières-la-Grande-Paroisse.

sroger@lest-eclair.fr  
SANDRA ROGER

Quatre éoliennes à Saint-Hilaire-sous-Romilly, quatre à Gélannes, quatre à Pars-lès-Romilly et quatre à Maizières-la-Grande-Paroisse. Mardi 4 juin, la société Escofi, lauréate de l'appel d'offres lancé par la communauté de communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS), est venue présenter aux élus son projet de parc composé donc de seize machines. Un projet qui en est pour le moment à sa phase 2 comprenant la « rencontre avec les propriétaires et exploitants des parcelles concernées » et « la sécurisation du foncier par la signature de promesse de bail emphytéotique et/ou constitution de servitudes ». « La phase 3 est la plus grosse phase pour nous. Elle aura lieu en septembre-octobre », a souligné Alexandre Dupré, chef de projets ENR Grand Est, aux côtés d'Arnaud Champonnois, chargé du projet éolien local. Cette phase d'études comprend en effet notamment l'étude écologique d'une durée de dix-huit mois. Suivra l'instruction, puis la construction du parc, soit un site qui pourrait être opérationnel dans « un délai de cinq à sept ou huit ans ».

**Des retombées potentielles de 125 000 € par an par commune, à 343 000 € par an pour la CCPRS.**

L'implantation des éoliennes sera fixée en gardant un éloignement d'au minimum 1 km des habitations. C'est la raison pour laquelle la commune de Grancey ne fait pas partie du projet : « Nous n'avons pas de territoire au-delà d'1 km autour des habitations », a ainsi précisé Bernard Berton, maire du village. Chaque éolienne sera d'une puissance allant de 4,2 à 5,6 MW pour une production annuelle d'environ 208 GWh, représentant la consommation annuelle d'environ 32 000 personnes. Et ce, sachant que la durée de vie d'un parc s'étend de 25 à 30 ans et que le « démantèlement intégral » du parc, socles en béton compris fait partie des « obligations » de la société.



Quatre éoliennes sont prévues pour chacun des quatre villages. Des machines qui complèteront ainsi celles déjà présentes (notre photo) au sud-est du territoire de la CCPRS.

Les retombées ne sont pas négligeables pour les communes puisque Escofi les estime à 125 000 € par

an par commune dont 42 000 € de participation au capital. Les retombées fiscales s'élevaient à

343 000 € par an pour la CCPRS, à 216 000 € par an pour le Département et 31 000 € pour la Région.

Les habitants pourraient, par ailleurs, voir une réduction de leur facture d'électricité s'ils optent pour un fournisseur d'énergie partenaire. Une prise de participation citoyenne pourrait aussi être ouverte à hauteur de 30 % et les habitants pourraient investir dans le projet « une fois le permis de construire autorisé ».

## Des éoliennes de « 180 à 200 m en bout de pale » ?

« À ce jour, aucune énergie ne vient se substituer à l'énergie nucléaire », a lancé, lors du débat qui a suivi la présentation, Fethi Cheikh, élu romilly de l'opposition divers gauche (DVG), à l'attention du bureau de la CCPRS. S'il considère « d'actualité » le « mix énergétique », il met en avant « quelques résistances » et « interrogations » dans la population sur le sujet. Il est vrai que le territoire proche de la CCPRS est déjà bien doté en machines. Par ailleurs, il doute de la « baisse du prix de l'électricité pour les usagers » qui changerait d'opérateur. Et de militer pour que « l'énergie soit gérée par un pôle national public ». « Le nucléaire est une très belle énergie et il faut la conserver », a répondu Alexandre Dupré, rappelant malgré tout que la création de nouveaux réacteurs va prendre du temps alors que la consommation d'électricité augmente. Pour lui, les nouveaux projets visant à produire des énergies renouvelables sont donc nécessaires. Concernant la baisse de la facture, Alexandre Dupré n'y voit pas une démarche commerciale mais un « partage de la valeur » alors que

l'électricité coûte plus cher.

Suite à des questions de l'élu Jérôme Bonnefoi, le représentant d'Escofi a, ensuite, indiqué que les éoliennes pourraient être d'une hauteur « de 180 à 200 m en bout de pale » (à définir avec les élus et en fonction des études) et donné des précisions sur le recyclage des machines. « Aujourd'hui, les pales sont en fibre de carbone, non recyclables ou très difficilement. Cela peut être broyé et réutilisé pour des infrastructures ou du concassé au sol », a-t-il décrit, en précisant qu'elles « ne sont jamais entouées en France ». « Des pales sont en création à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), des pales en résine époxy qui permet un recyclage à 100 %, a-t-il poursuivi. Ces pales ne seraient utilisées pour le moment « que dans les projets off-shore » mais, au vu de la durée de développement du projet éolien de la CCPRS, « de cinq à huit ans », il est possible que les seize éoliennes à venir en soient dotées, ce qui permettrait leur recyclage à 100 %. Enfin, il a assuré qu'Escofi « n'a pas vocation à faire un 2<sup>e</sup> projet » plus tard.

## DES DISCUSSIONS AU NIVEAU NATIONAL AU SUJET DES RADARS

Les représentants de la société se sont aussi mis à la disposition des élus en ce qui concerne la concertation : permanences, réunions, porte-à-porte... Enfin, ils ont évoqué les discussions menées à l'échelle nationale avec les ministères au sujet de l'installation éventuelle de cinq radars de compensation en France. Le développement éolien étant freiné par la présence de radars militaires, à l'instar de celui de Prunay-Belleville. ■